



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE VINEUIL-SAINT-FIRMIN
Département de l'Oise
Arrondissement et Canton de Senlis

Année 2025

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°021

**RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT ALLEE DE LA MENAGERIE**

Le Maire de la Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-24, L.2211-1 à L 2212-2 inclus L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande du 4 février 2025 faite par l'entreprise MARRON TP située 9059F Rue de Roye, 60280 Clairoix,

Considérant que l'intervention sur le réseau ERDF pour extension BTA Allée de la Ménagerie 60500 Vineuil-Saint-Firmin, peut présenter un danger et nécessite de réglementer la circulation et le stationnement,

ARRETE

Article 1: A partir du lundi 24 février 2025 et pour une durée de 5 jours, l'entreprise MARRON TP procédera à une intervention sur le réseau ERDF pour extension BTA Allée de la Ménagerie..

Article 2 Pour garantir la sécurité de la circulation routière et du chantier, en agglomération :

- La circulation sera alternée par demi-chaussée (alternat manuel) au droit des travaux,
- La vitesse sera limitée à 30km/h,
- Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 3 L'entreprise MARRON TP est chargée de mettre en place la signalisation routière adaptée pour guider les usagers et de prendre toutes les dispositions nécessaires à la sécurité des véhicules et des piétons.

L'entreprise MARRON TP sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article 4 A la fin des travaux, l'entreprise MARRON TP devra remettre en état les trottoirs et la chaussée comme initialement.

Article 5 Les infractions au présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 La Secrétaire de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de CHANTILLY
- Monsieur le Chef de la Police Municipale
- Centre de secours de Lamorlaye
- L'entreprise MARRON TP

FAIT À VINEUIL-SAINT-FIRMIN, le 5 février 2025.

Le Maire,

François LANCERAUX

